



Le Petit **MESNACAIS**

Novembre 2013

N°16



Le conseil municipal vous informe...

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	10H 12H	14H 18H	MERCREDI	13H30 18H
JEUDI	10H 12H		VENDREDI	10H 12H 13H30 18H

Tél: 05 45 83 26 74

Vote du compte de gestion et du compte administratif de la commune

Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de 122 481.08 Euros

- Compte 1068 : "réserve" 65 061.59 €
- Compte 110 : report à nouveau " 57 419.49 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion 2012 réalisé par le trésorier
- D'approuver le compte administratif 2012 de la commune ainsi que l'affectation des résultats.

Vote du compte de gestion et du compte administratif de l'assainissement

Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de **33 334.80 €**

- Compte 1068 "réserve" **33 334.80 €**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion 2012 réalisé par le trésorier
- D'approuver le compte administratif 2012 de l'assainissement ainsi que l'affectation des résultats.

Vote du taux des taxes

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes. Les taux des taxes pour l'année 2013 seront :

- Taxe d'habitation : 10.70
- Taxe foncière (bâti) : 19.38
- Taxe foncière (non bâti) : 61.44

Vote du taux des ordures ménagères

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer :

Le Taux à 19.31 % (contre 19.41 % en 2012) sur des bases prévisionnelles de 233 677 Euros ce qui donne un produit attendu de 45 123.03 €.

Le conseil municipal vous informe...

Vote du budget primitif de la commune

Dépenses/Recettes de fonctionnement : 399 370.44 €

Dépenses/Recettes d'investissement : 195 411.08 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le budget de la commune comme ci-dessus présenté.

Vote du budget de l'assainissement

Dépenses/Recettes de fonctionnement : 70 684.95 €

Dépenses/recettes d'investissement : 94 086.41 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le budget d'assainissement comme ci-dessus présenté.

Dénomination d'une voie publique « la rue des pierrières »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie qui part de la rue du Château d'eau (devant l'entrée du nouveau cimetière) vers la route de Mesnac du nom de " rue des pierrières" .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- adopte la dénomination " rue des pierrières".
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et au service des impôts.

Désignation des délégués pour siéger au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Merpins et Soloire .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Merpins et Soloire (SAEPMS),

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SAEPMS,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

DESIGNE :

Délégués titulaires :

- Monsieur Roger MERLIERE
- Monsieur Jean-Pierre TESSERON

Délégué suppléant:

- Mr Georges RENOU

RAPPEL

TOUT A L'EGOUT

Contrairement aux indications sur certains emballages, **les lingettes**, même biodégradables, sont **strictement interdites** dans nos canalisations. Les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader avant d'arriver aux pompes de relevage, empêchant ainsi leur bon fonctionnement.

SEUL LE PAPIER WC EST COMPATIBLE AVEC L'EVACUATION INSTALLEE SUR NOTRE COMMUNE (les pompes de relevage)

Le conseil municipal vous informe...

Tarifs des produits divers pour la régie à partir du 1^{er} avril 2013

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de 1er avril 2013.

- Photocopie : 0.15 € (A4 recto)
- Raticide : 3.00 € (le sachet de 500g)
- Location de chaise (hors salle) : 1.00 €
- Amende pour aboiements intempestifs des chiens : 68 €
- Amende pour dépôt sauvages ordures : 150 €

Monsieur le Maire est chargé de faire exécuter la présente décision, et il est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

Subventions

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2013 :

Société de chasse Mesnac	500.00
Comité des fêtes Mesnac	500.00
AL Basket Mesnac	600.00
Malissmiss	100.00
Amicale des Maires	50.00
Chambre des métiers	139.44
Info 16	200.00
ADMER	300.00
France Alzheimer	200.00
AFM	300.00
Divers	1 500.00

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Monsieur le maire explique que cette année la commune doit faire face à des contraintes financières comme la péréquation, la dissolution du sivom avec l'arrivée d'un nouvel agent ... etc. .

Les dépenses d'investissement vont être réduites : le sol du gymnase ne pourra pas être refait, seul le nouveau traçage sera fait pour ne pas pénaliser les équipes.

La municipalité a préféré terminer les travaux de la salle des fêtes (huisseries, isolement phonique et mise aux normes de l'électricité).

Des devis sont en cours pour la réfection de la voirie.

Le Conseil Municipal vous informe

TRAVAUX

Pose de panneaux pour la sécurisation de la D85

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de sécuriser la D85. En accord avec le Département voici les panneaux qui seront posés :

- Chemin rural (entrée Vignolles venant de Cherves sur la gauche) : pose d'un stop.
- Rue de la mairie (VC 222) : pose d'un stop
- Rue de la coudraye (VC 225) pose d'un "cédez le passage" avec pré signalisation
- Impasse des champs des fosses (chemin rural) : pose d'un "cédez le passage"
- VC 222 (en face de l'impasse des champs des fosses) : pose d'un "cédez le passage" avec pré signalisation
- Rue du bois de cognac (VC 219) : pose d'un "cédez le passage" avec pré signalisation
- Impasse de la samsonnerie (VC 220) : pose d'un "cédez le passage"

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la pose des panneaux pour la sécurisation de la D85.

Salle des fêtes

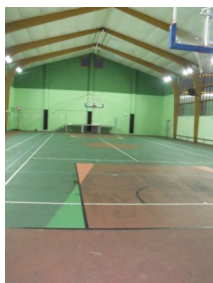
Les peintures extérieures sont terminées ainsi que la réalisation de l'isolation phonique
La salle des fêtes enfin finie.



Gymnase

La nouvelle signalisation du terrain est réalisée. Le panneau du chronomètre a été changé (remboursement par l'assurance.)

sans frais



Assainissement

Suite à des relevés effectués en cours d'année par le Conseil Général sur nos postes de relèvement, certaines anomalies ont été constatées (débit important et irrégulier en fonction des intempéries).

En effet, nous rappelons que les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au tout-à-l'égout. Un contrôle gratuit sera effectué par nos agents au domicile des habitants de Vignolles, Pain perdu et la Samsonnerie. En cas d'absence lors du passage des employés, un mot sera laissé dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez prendre rendez-vous avec le secrétariat de la mairie. l'arrêté du Maire portant contrôle des installations d'assainissement collectif est consultable en mairie et sera affiché dans les placards.

Merci de réserver un accueil chaleureux à nos agents.

Divers

Suite aux diverses plaintes et pétitions pour aboiements intempestifs de chiens sur la commune, la possibilité est donnée au maire en tant qu'officier d'état civil de verbaliser les propriétaires des chiens.

Samedi 14 Décembre à 16h00 le goûter des personnes âgées est organisé à la mairie.

Dimanche 15 Décembre à 11h00 ce sera le spectacle « Magie à la Grenadine » pour petits et grands qui ravira les yeux de tous.

Zoom sur la fête du pain

Après plusieurs rencontres de préparations entre le conseil municipal et les associations de la commune la journée du 15 septembre voit s'organiser la fête du pain.

Cette date des journées du patrimoine choisie volontairement pour mettre en valeur le four à pain démarre par l'installation de tivolis, tables, chaises friteuse, barbecue afin d'accueillir au mieux les habitants de la commune. Tous les bénévoles mettent du cœur à l'ouvrage afin que tout soit prêt à temps.

Confitures, melons, pineau, cognac, fromages, tartes aux fruits sont proposés à la vente.

Dès 8h00 le four à pain est en chauffe pour se préparer à accueillir les premières fournées. Les tartes aux fruits et les fougasses démarrent la cuisson puis les premiers pains.

Les premiers habitants arrivent et les ventes s'organisent, au moment de l'apéritif offert par la municipalité les premiers pains sortent du four. Telle une envolée de moineaux les visiteurs s'emparent des pains cuits et se ravissent de les goûter.

Puis le repas entrecôtes et frites vient chatouiller les papilles des visiteurs. Chacun s'installe sous les tivolis et déguste les saveurs du jour.

Une deuxième fournée vient régaler les papilles en milieu d'après midi puis une troisième dans la soirée. Toutes les deux rencontrent un grand succès.

Malgré la pluie et le vent qui sont venus ternir la journée, bénévoles et visiteurs ont été ravis de cette première fête du pain.

Merci à tous.



vie des Associations

Société de Chasse

Le bureau a été élu et reste inchangé:

Président: Patrice VIROULAUD

Vice-Président: Loïc JULIEN

Trésorier: Thierry MAGUIER

Secrétaire: Marie BRIAND

2 battues au chevreuil ont été organisées.

Le 26 octobre et le 2 Novembre, nos chasseurs sont rentrés avec 2 chevreuils dans leur musette.

PROCHAINES MANIFESTATIONS:

Mars 2014

Banquet des chasseurs

CONTACT:

Patrice VIROULAUD

05.45.82.50.06

Loïc JULIEN

05.45.80.02.86

Comité des fêtes

PROCHAINES MANIFESTATIONS:

Samedi 30 Novembre à 20h30

Concours de belote

8euros par personne/nombreux lots

Samedi 29 Mars 2014

Loto

1er mai 2014

Brin d'aillet

Dimanche 1er Juin 2014

Brocante

Samedi 6 Septembre 2014

Concours de pétanque

TARIFS LOCATION PETIT MATERIEL

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) : 30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS

(pour 1 pers): 1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

CONTACT:

MICHEL VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

Malissmiss

Cette année l'association Malissmiss a conservé son activité de zumba toujours animée par Alicia THIRE. Une nouveauté est proposée aux adhérentes, le « renforcement musculaire » animée par Marie MOUZE, qui est titulaire d'un diplôme d'état. Ce point met dans la légalité l'association aux vues des restrictions imposées par l'Etat.

Le bureau a décidé ce choix additionnel d'activités, pour conserver des adhérentes qui n'affectionnaient pas le nouveau créneau horaire de la zumba du mardi au lieu du vendredi.

Cours de zumba mardi de 20H à 21H15 et cours de renforcement musculaire vendredi de 19h30 à 20h30

Les tarifs proposés : 80EUR à l'année pour 1 activité et 120EUR pour 2 activités ou à la séance 4EUR

Malissmiss compte 84 adhérentes et additionne aussi des personnes qui ne sont pas engagées et qui ne viennent qu'à la séance.

MALISS EVEIL a été créé en octobre, pour accueillir les enfants de 4 à 11 ans, le cours est animé par Marie MOUZE et Angélique DEGENNE. Elles proposent des ateliers de danse, de découverte d'activités sportives, sans compétition: juste tester ses capacités, se défouler dans la joie et la bonne humeur.

Prix de l'adhésion annuelle par enfant 80EUR.

L'association prévoit sa participation pour le téléthon de Cherves Richemont en décembre pour faire une représentation de zumba et faire connaître son activité MALISS EVEIL.

Composition du bureau de cette année : Angélique DEGENNE présidente, Sandrine JULIEN Trésorière, Jennifer LABBE Secrétaire, Laurie MAILLARD membre

CONTACT:

Angélique 06.33.77.96.26

Bureau de Malissmiss



Quelques photos des Manifestations

Bureau du Comité des Fêtes



50 Ans de l'AL Mesnac



Vie des associations

Basket

Le classement des équipes engagées est le suivant:

Mesnac 1: 6ème avec 1 victoire et 2 défaites

Mesnac 2 : 3ème ex equo avec 2 victoires et 2 défaites

Minimes filles : forfait général

Poussins confirmés 1 : 1er de la poule 2 avec 3 victoires et 0 défaite

Poussins confirmés 2 : 3ème de la poule 5 avec 2 victoires et 1 défaite

Poussins débutants : 1 plateau sur 2 remportés

Babys : Pas de rencontre avant décembre

Basket loisirs : 15 à 20 joueurs mixtes s'entraînent chaque semaine

C'est reparti pour une 51ème saison de l'AL Mesnac. Cette année il y a 8 équipes. Sur ce début de saison les jeunes se distinguent par leurs bons classements. Les 2 équipes seniors ont du mal à l'allumage du fait de nombreux blessés. Malheureusement les minimes filles ont dû déclarer forfait général au vu d'un manque d'effectif, mais Aurélie continue d'assurer les entraînements pour garder son petit groupe actif. Les babys travaillent bien et attendent leur premier plateau prévu début décembre. Le groupe loisirs filles et garçons emmené par leur entraîneur « Fifi » s'impatiente d'affronter leur premier adversaire le 20 Novembre à Jarnac Champagne. Nous grandissons en effectif au fil des ans et le public répond de plus en plus présent lors des matchs seniors. Merci à eux.

PROCHAINS MATCHS A DOMICILE

Samedi 23 Novembre

14h30 Poussins Confirmés Valéhel

Dimanche 24 Novembre

14h00 Mesnac 2 Basket Club Pyumoyen

Samedi 30 Novembre

18h00 Mesnac 1 ASBB Soyaux

Samedi 7 Décembre

14h30 Poussins Confirmés La Couronne

16h30 Poussins Confirmés ASBB Soyaux

18h30 Mesnac 2 Réveil St Sornin

20h30 Mesnac 1 CSCS Saint Yrieix

Venez nombreux les encourager.

CONTACT: Frédéric DELMAS (pour les enfants) 05.45.35.82.09

Michel DANGEVIL (pour les adultes) 05.45.36.14.59

Blog internet: <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>

Antenne Nature Loisirs Patrimoine : www.valleedelantenne.info

Charente Tourisme : www.lacharente.com

SECURITE

La Gendarmerie veille sur les biens et les personnes 24h/24h tous les jours de l'année.

Un gendarme est à votre écoute en permanence en composant le: 05.45.82.01.86 ou le 17 en cas d'urgence.



HORAIRES DES DECHETTERIES

Déchetterie de Cognac	Lundi :	9h-12h	14h-18h
Rue de l'artisanat	Mardi :	9h-12h	14h-18h
ZA haute Sarrazine	Mercredi :	9h-12h	14h-18h
16100 COGNAC	Jeudi :	FERMEE	
Tél: 05 45 82 34 01	Vendredi :	9h-12h	14h-18h
	Samedi :	9h-12h	14h-18h
	Dimanche :	9h-12h	

Déchetterie de Burie

ZA du Parc

Route de Cognac 1770 Burie

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi :	9h-12h	14h-19h
Mardi :	9h-12h	14h-19h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-19h
Vendredi :		14h-19h
Samedi :	9h-12h	14h-19h
Dimanche :	FERMEE	

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi :	9h-12h	14h-17h
Mardi :	9h-12h	14h-17h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-17h
Vendredi :		14h-18h
Samedi :	9h-12h	14h-18h
Dimanche :	FERMEE	

CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES SACS NOIRS

Depuis le 4 mars les sacs noirs sont ramassés le lundi. Vous devez donc les sortir le dimanche soir.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Nolan RONNE née le 22 Juillet 2013
 Marilou, Géraldine LAMIRAUX née le 2 Mai 2013
 Timéo GRANDVEAU né le 19 Juillet 2013
 Syam DOHOLLOU-DELMAS née le 9 Octobre 2013
 Sincères félicitations aux parents et grands parents.

DECES

Madame Gilberte HESPEL décédée le 12 Mai 2013

Sincères condoléances à la famille.

MARIAGE

Thierry RABAUD
 Et
 Tetyana SHMYHORSKA
 Le 10 Août 2013
 Félicitations aux jeunes mariés.



Zoom sur 1914

les de la
M. Mesnac



28 9^{bre} 1914.

Ma bonne maman

Excuse-moi si je t'ai laissée quelques jours sans nouvelles. j'ai écrit à Juliette la priant de t'annoncer mon départ dans l'infanterie pour une date peu éloignée sans doute - malgré l'ennui que tu éprouves et de me voir partir, je suis assuré que ton grand cœur conçoit cet immense mal nécessaire, la guerre de défense, et la mort de bien des jeunes hommes, Mais il te faudra t'en remettre en la Providence, et te dire que beaucoup aussi seront épargnés. Il faut aussi, bonne maman, qu'une douleur possible te trouve resignée, car tu nous as enseigné l'amour de la Patrie, c'est l'heure de mettre en pratique cette admirable théorie. Mon officier voulait me faire classer dans l'auxiliaire, disant que je rendais autant de services au bureau qu'au front, mais je n'ai pas accepté je ne suis pas infirme, Dieu merci, et j'estime pouvoir prétendre à la catégorie des hommes privilégiés. Ma myopie se corrigera avec des lunettes, si le lorgnon n'est pas solide. Je suis sûr que mon officier m'a approuvé moralement. Quand j'ai su que mon départ te faisait tant de peine, j'ai fait auprès de lui une démarche qui a beaucoup coûté à mon amour-propre. Je lui ai demandé de me faire tirer au sort avec les deux autres du bureau, qui ont suivi mon exemple, pour savoir lequel des trois resterait à l'état major. Mon officier, qui avait préféré me garder, a consenti avec empressement, exceptant cette chance de me garder. Le sort a voulu que ce soit moi et un autre qui partions. J'ai fait abstraction de toute fierté en faisant cette démarche que me conseillait mon affection pour toi et le désespoir de te faire tant de peine. Je te demanderais donc ne pas

Zoom sur 1914

22

me décourager en me faisant des remontrances maintenant
 inutiles. C'est vrai, bonne maman, que tu donnes plus que
 ta part avec mes trois frères qui font leur devoir, mais
 voudrais-tu donner à ton gosse l'infirmité de ne pas faire
 comme les aînés. — Je parlerai donc, chère maman, quoique
 je sache que s'il doit m'arriver quelque chose de fâcheux, ce
 serait une grande peine pour toi, mais tu aurais la fierté
 de te dire que j'ai fait tout ce que je devais faire.
 Si je pars ce sera pour courir des risques ^{de combattant} et non dans un
 autre Etat-major et je les affronterai volontiers quel qu'en
 doive être le prix.
 J'aurai du moins, chère maman, en débarquant quelques
 jours de permission pour aller t'embrasser et te dire combien
 je vous aime et combien je suis à vous malgré tout.
 Ton petit Raymond G.

Copie d'une ^{lettre de} secrétaire L. H., parti comme volontaire au 107^e ^{bleu}
 le 9^e 9th 1915 mort d'une blessure le 16 9^e 1916.

On a de ce soldat une lettre donnant la description des tranchées du
 Labyrinthe une lettre très détaillée.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous ne relevez pas d'une procédure d'inscription d'office en tant que jeune de 18 ans, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune **avant le 31 décembre** pour pouvoir **voter l'année suivante**

Les personnes âgées de plus de 18 ans et remplissant les conditions suivantes peuvent demander leur inscription sur les listes électorales de la commune :

- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).

- Etre propriétaire sur la commune.

Et/ou

- Etre domicilié sur la commune depuis au moins 6 mois.
- jouir de ses droits civils et politiques

Pièces à fournir: votre carte d'identité et un justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone...).

Date des élections en 2014

- Elections municipales : les 23 mars et 30 mars
- Elections européennes : le 25 mai